



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/GE.4/2004/1
27 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts sur le méthane
provenant des mines de charbon
Première session, 6 décembre 2004

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 6 décembre 2004 à 10 heures*

La session se tiendra la même semaine que les réunions ci-après portant sur les questions énergétiques:

- a) Septième session du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, les 7 et 8 décembre 2004 (ordre du jour provisoire: ENERGY/GE.1/2004/2)
- b) Sommet mondial sur la sécurité énergétique, le 10 décembre 2004

* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Internet de la Division CEE de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises: <http://www.unece.org/ie>) et de le retourner au secrétariat de la CEE, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 00 38), soit par courrier électronique (charlotte.griffiths@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74140).

1. Adoption de l'ordre du jour (ENERGY/GE.4/2004/1).
2. Élection des membres du bureau.
3. Examen et approbation du projet de mandat (annexe I du présent ordre du jour).
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions qui doivent être examinées par le Groupe spécial d'experts (ECE/ENERGY/53).
5. Projet de la CEE sur la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, financé par des fonds extrabudgétaires fournis par l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (ENERGY/GE.4/2004/2).
6. Facilitation de la coopération mondiale pour la mise au point et l'exécution dans des conditions de rentabilité de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon.
7. Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés afin de renforcer l'utilisation des sources d'énergie propres et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
8. Activités de diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales et coopération avec ces organisations.
9. Programme de travail.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la session (ENERGY/GE.4/2004/3).

Note: Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais, en français et en russe pendant la session.

NOTES EXPLICATIVES

Point 1

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, français et russe et seront affichés dès qu'ils seront disponibles sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/coal/cmm.html>.

Point 2

Le nouvel organisme intergouvernemental que constitue le Groupe spécial d'experts devrait élire les membres de son bureau qui, conformément au règlement intérieur applicable aux groupes spéciaux d'experts de la CEE, restera en fonction pendant une période de deux ans. Les délégations sont invitées à présenter des candidatures aux charges à pourvoir.

Point 3

Le Groupe d'experts examinera et, le cas échéant, approuvera le projet relatif à son mandat (annexe I du présent ordre du jour). Le Groupe d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon est un nouvel organisme intergouvernemental créé dans le cadre du Comité de l'énergie durable. Au titre de ce point, le Groupe devra examiner la question de savoir si ses activités doivent être exclusivement axées sur le méthane provenant des mines de charbon ou porter aussi sur le méthane provenant des mines abandonnées. Il devra prendre une décision à ce sujet.

Point 4

Un aperçu des activités menées récemment dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable sera présenté, l'accent étant mis en particulier sur les domaines relatifs à la production et à la consommation d'énergie durable et à la mise au point de projets débouchant sur une atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Il servira à informer et guider le Groupe d'experts.

Point 5

Un exposé sera fait pour présenter le projet de la CEE qui vise à mettre au point des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la communauté d'États indépendants et qui sera financé par des fonds extrabudgétaires (ENERGY/GE.4/2004/2). Financé par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis et peut-être aussi par la Fondation pour les Nations Unies, ce projet devrait commencer au premier trimestre de 2005. Le Groupe étudiera les autres sources possibles de financement parallèle du projet ainsi que les possibilités d'en faciliter davantage l'exécution. Les débats porteront aussi sur les synergies et la collaboration possibles avec ceux qui ont lancé des initiatives visant à mettre au point dans la région des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon tels qu'ils ont été identifiés dans le projet.

Point 6

Une coopération et une collaboration sont nécessaires au niveau mondial pour faciliter la mise au point et le financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon.

Les experts examineront les obstacles à la mise au point et au financement de tels projets, la question des incitations à une récupération rentable du méthane provenant des mines de charbon et le futur rôle que le Groupe pourrait jouer dans ce domaine, notamment en renforçant la coopération dans le cadre de la CEE et au niveau mondial.

Point 7

L'EPA a annoncé en juillet 2004 que les États-Unis s'associeraient à l'Australie, à l'Inde, à l'Italie, au Japon, au Mexique, au Royaume-Uni et à l'Ukraine afin de développer et promouvoir la coopération pour la récupération et l'utilisation du méthane. Cette initiative, intitulée *International Methane to Markets Partnership* (Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés), présentera des avantages importants en matière d'énergie, de sécurité et d'environnement en permettant de récupérer et utiliser du méthane tout en réduisant les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Dans le contexte du Partenariat, l'accent sera mis sur l'utilisation de techniques d'un bon rapport coût-efficacité dans le cadre des projets de récupération du gaz dans les décharges pour produire de l'énergie, des projets de récupération du méthane dans les mines de charbon et de l'amélioration des systèmes fonctionnant au gaz naturel. Les États-Unis alloueront jusqu'à 53 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour faciliter la mise au point et l'exécution de projets relatifs au méthane dans les pays en développement et les pays en transition.

Des informations sur ce Partenariat ainsi que sur les résultats de la réunion interministérielle organisée en lien avec cette initiative par les États-Unis, à Washington, du 15 au 17 novembre 2004, seront communiquées au Groupe. Celui-ci examinera comment il pourrait devenir partie prenante à ce Partenariat ou l'appuyer. Un objectif essentiel du Partenariat est de faire participer le secteur privé, des institutions multilatérales et des organisations non gouvernementales.

Point 8

Des informations seront données au Groupe à propos des activités d'intérêt commun menées par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des organismes connexes. Ces organisations sont particulièrement encouragées à appeler l'attention sur les questions qui peuvent avoir des effets sur la mise au point et la commercialisation des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la région de la CEE et qui ne sont pas couvertes par le présent ordre du jour. Elles sont en outre invitées à présenter leurs vues et propositions concernant les futures activités et domaines de coopération.

Point 9

Le Groupe aura l'occasion d'examiner le programme de travail pour 2005 et de proposer des activités spécifiques à réaliser au cours de cette période.

Point 10

Les autres questions qui pourraient éventuellement se poser entre la date d'établissement de l'ordre du jour provisoire et la tenue de la session seront examinées au titre de ce point.

Point 11

Un rapport sur la session sera établi par le secrétariat, adressé aux membres du bureau pour approbation, puis distribué aux pays membres (ENERGY/GE.4/2004/3). Conformément aux recommandations de la Commission, ce rapport sera succinct et ciblé et reprendra les principales conclusions et recommandations adoptées.

ANNEXE I

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS SUR LE MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON

PROJET DE MANDAT

Le Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon, organisme intergouvernemental créé en décembre 2004 pour appuyer expressément les activités du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable relatives au méthane provenant des mines de charbon, est établi pour une période de deux ans par le Comité de l'énergie durable. Sous les auspices du Comité, le Groupe exécutera des activités relatives à la mise en valeur du méthane provenant des mines de charbon, à sa récupération et à son utilisation dans des conditions de rentabilité, l'accent étant mis tout particulièrement sur les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable: éviter et gérer les émissions de méthane provenant des mines de charbon, atténuer les changements climatiques, renforcer la sécurité et la productivité dans les mines et générer des revenus et des réductions de coûts.

Les tâches du Groupe sont les suivantes:

- a) Encourager l'appui et fournir un tel appui, le cas échéant, pour le projet de la CEE, financé par des fonds extrabudgétaires, sur la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI). L'exécution de ce projet, financé par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis et la Fondation pour les Nations Unies, durera trois ans et commencera en 2005;
- b) S'efforcer de faciliter le financement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la CEI, notamment en s'engageant activement dans un dialogue avec les milieux financiers internationaux pour comprendre leurs besoins et les obstacles au financement de tels projets dans cette région;
- c) Servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expériences sur les activités en cours dans le domaine de la mise en valeur du méthane provenant des mines de charbon et pour le renforcement de la collaboration et de la coopération dans ledit domaine;
- d) Repérer et s'efforcer d'atténuer les problèmes associés à l'établissement d'incitations à la récupération du méthane provenant des mines de charbon;
- e) Étudier les possibilités pour le secteur du méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les États membres de la CEE en transition, d'intervenir sur les divers marchés publics et privés des émissions de gaz à effet de serre et d'en tirer parti;
- f) Repérer tout fait nouveau important en ce qui concerne le méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les pays membres de la CEE;
- g) S'efforcer de renforcer la coopération interinstitutions et collaborer avec toutes les parties prenantes, notamment les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur public/privé des affaires, afin de réaliser les objectifs susmentionnés.

ANNEXE II

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS SUR LE MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON

La première session s'ouvrira le lundi 6 décembre 2004, à 10 heures, au Palais des Nations à Genève (Suisse).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les représentants qui participeront à la réunion sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 00 38), soit par courrier électronique, à:

M^{me} Charlotte Griffiths
Spécialiste des questions économiques
Division de la restructuration industrielle, de l'énergie
et du développement des entreprises
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse

Téléphone: +41 22 917 19 88 et 917 41 40
Télécopie: +41 22 917 00 38
Adresse électronique: charlotte.griffiths@unece.org
Site Web: <http://www.unece.org/ie>.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA
Conference Registration Form

Please Print

Date

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

ECE –IREED Ad Hoc Group of Experts on Coal Mine Methane, 1st Session, 6 December 2004

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency, Company

Participant: Mr. Mrs. Ms.

Family Name

First Name

Date of Birth (Day/Month/Year) _____

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Observer Organization <input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member <input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC accredited.) <input type="checkbox"/>	From <input type="text"/>
Observer Country <input type="checkbox"/>	Other (please specify below) <input type="checkbox"/>	Until <input type="text"/>

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long-duration Conference badge Issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference
Passport or ID Number

English French Other
Origin of Identity Document

Valid Until

Official Title

Office Telephone Number

Office Fax Number

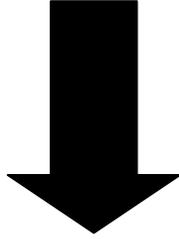
Office Mail Address

E-mail Address

Address in Geneva

<p>On Issue of ID Card Participant Signature</p> <p><input type="text"/></p> <p>Date</p> <p><input type="text"/></p>	<p><u>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</u> Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only Card No. Issued</p> <p><input type="text"/></p> <p>Initials, UN Official</p> <p><input type="text"/></p>
---	---	---	--

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines



Door 1
Diplomatic
store SAFI

DOOR 11
UN Security
Offices

Rooms
4 TO 12
IV TO XII

ENTRY/EXIT CARS AND
PEDESTRIANS

Assembly Hall
&
Rooms 16
XVI
DOOR 13 OR 15

DOOR 40
Rooms
17 TO 27

XVII
TO
XXVII

Entry for authorized
persons, only
pedestrians

DOOR 2
UN
MEDICAL
SERVICE

Rooms
C3 & A-R

DOOR 6
NAVILLE

Post
Office
BANK
Rooms
I to III
H3 & F3

DOOR 20
UN LIBRARY

